



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

MAPA N°2023/01 REST RC

**Exécution du marché à procédure adaptée : lundi 4 septembre 2023
pour trois ans**

Maximum de repas : 100 jour

Moyenne estimative : 70/jour

REGLEMENT DE CONSULTATION

Service de la restauration scolaire

REGLEMENT DE CONSULTATION

**OBJET : MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE CONFECTION ET
LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT
SCOLAIRE DE LA COMMUNE D'ORVILLIERS
REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Article 28 CMP

Catégorie de services : 17.

CPV principal : 5500000

55510000-8 - Services de cantine

Date et heure limites de remise des offres : vendredi 23 juin 2023 à 12h00

Confection et livraison en nombre maximum de 100/repas jour et moyenne : 70
Dates : lundi, mardi, jeudi et vendredi durant tout l'exercice scolaire

Date d'effet : lundi 4 septembre 2023

Durée : trois ans



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la forme du groupement.

PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes:

- un Acte d'Engagement ;
- un C.C.A.G. ;
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes
- le présent Règlement de la Consultation.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme de marché public AWS

PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

L'unité monétaire retenue est l'euro.

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes

Documents relatifs à la candidature

dossier administratif A,
dossier technique B.

Dossier administratif A. Les documents, certificats, attestations et déclarations visées à l'article 44, 45 et 46 du code des marchés publics

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
- Règlement de la consultation
- DC 2 Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du DC 2)
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (si cette présentation n'est pas déjà demandée dans le cadre du DC 2)



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

-
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
 - Le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté –

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : - production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché (si cet engagement n'est pas déjà demandé dans le cadre du DC 4)

Les justifications relatives aux qualités et capacités pour présenter une offre
Les références en activité du candidat en matière de restauration municipale, en indiquant pour chaque référence les renseignements suivants :

- ♣ nom de la ville et département ;
- ♣ la cuisine où sont fabriqués les repas ;
- ♣ L'adresse de la cuisine proposée pour la fabrication des repas et sa présentation comprenant un descriptif des moyens techniques et humains de la cuisine proposée et la copie de l'agrément des services vétérinaires pour la cuisine concernée
- ♣ la capacité de dématérialisation pour saisie des commandes directement vers le lien fourni par le PORTAIL FAMILLES BL ENFANCE <https://portail.berger-levrault.fr/MairieOrvilliers78910>

Les attestations d'assurance professionnelle et responsabilité civile en cours de validité comprenant notamment la couverture du risque d'intoxication alimentaire.

Dossier offre B relatif à l'offre

✚ Le prix du repas enfant : Offre présentant

- **un coût tarifaire unitaire pour les enfants de la maternelle (3 à 5-6 ans) et**
- **élémentaire unitaire (6 à 11-12 ans),**

accompagné de la formule de révision.

- ✓ l'Acte d'Engagement dûment complété, daté, signé paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- ✓ le présent Règlement de la Consultation daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- ✓ le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.G.) ;
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté, signé, paraphé et revêtu du cachet de l'entreprise ;



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

- annexe n° 1 à l'Acte d'Engagement, le coût des prestations rendues comprenant l'ensemble des coûts du prestataire,
- annexe n° 2 à l'Acte d'Engagement une note présentant les menus à thèmes proposés, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise ;
- annexe n° 3 à l'Acte d'Engagement, un exemple de menu pour une période de quatre semaines, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise ;
- annexe n° 4 à l'Acte d'Engagement, les grammages des prestations, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- annexe n° 4 à l'Acte d'Engagement, les conditionnements proposés, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- annexe n° 5 à l'Acte d'Engagement, le détail du dispositif que le candidat propose de mettre en place en ce qui concerne les repas dits de dépannage, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ; -
- annexe n° 6 à l'Acte d'Engagement, l'organigramme du personnel mis en place pour assurer le service de la restauration, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- annexe n° 7 à l'Acte d'Engagement, le plan de formation des agents chargés du service, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise

JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1 – capacité du candidat (dossier A) notée sur 20 ;
- 2 - du prix unitaire des repas enfant et adulte noté sur 50 ;
- 3 – de la valeur technique (dossier B) du candidat noté sur 30.

A l'issue de cette phase, il pourra être décidé, soit de l'attribution du marché, soit d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à négocier avec un ou plusieurs candidats.

**La date limite de réception des offres est :
le vendredi 23 juin 2023 à 12 :00**

MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Le paiement s'effectuera mensuellement selon les règles de la comptabilité publique sur présentation d'une facture, par mandat administratif et déposé chaque mois sur CHORUS
Le financement est assuré par le budget principal de la commune d'Orvilliers



DEPARTEMENT DES YVELINES
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE-FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE

CANTON DE BONNIERES SUR SEINE
MAIRIE D'ORVILLIERS

COMMUNICATION DES DOCUMENTS EN CAS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

- a) Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- b) Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales : - état annuel des certificats reçus (DC 7) justifiant de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Demande de renseignements • Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard CINQ jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite par courrier, par courriel : mairieorvilliers@wanadoo.fr ou sur le site AWS

Les réponses aux questions posées seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le dossier et s'étant identifié auprès de la Commune.

MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE LA CONSULTATION Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de la consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres a été reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

VOIES DE RECOURS La juridiction compétente pour tout recours relatif à la présente consultation est le Tribunal Administratif de Versailles

Pour acceptation du présent règlement de consultation

Le.....à

Le soumissionnaire,
Représentant de l'entreprise dûment habilité

le maire de la commune d'Orvilliers

Marie FLIS